

Bulletin européen

TRIBUNE LIBRE FONDÉE EN 1950 PAR J. CONSTANTIN DRAGAN

REYKJAVIK: NOUS Y REVOILA

de Louis Armand

Nous y revoilà. Et tout le monde sait que cette expression signifie la réapparition d'une situation désagréable.

Dans le «Bulletin Européen» de mars 1982, sous le titre précis «Sur la peau de l'Europe», nous relations ce qui s'était passé à Genève, le 26 janvier, lors de la rencontre entre Haig et Gromyko sur des problèmes concernant directement les Européens. Le secrétaire d'Etat américain et le ministre des Affaires étrangères soviétique avaient discuté de questions telles que les armements sur la scène européenne et en Pologne. Et nous nous plaignions du fait que les représentants des deux plus grandes puissances étaient venus en Europe pour parler de nos destinées et étaient repartis, non invités, sans inviter, sans saluer et sans être salués.

Quatre ans et demi plus tard, c'est un en des plus importants quotidiens italiens, le «Corriere della Sera», qui reprend, dans un

article signé par Enzo Bettizza, ce même titre «Sur la peau de l'Europe» (12 octobre 1986) à propos du sommet de Reykjavik. «Le danger que les Européens occidentaux courent actuellement - écrit le journal - est de subir, sur leur propre peau, les conséquences d'un troc mineur que Reagan et Gorbatchev veulent rapidement conclure pour dégager le terrain et le préparer pour la grande rencontre au sommet de Washington... Le fait que notre continent compte toujours moins dans le cadre de la vision impériale des Etats-Unis est même confirmé par un critique comme Brzezinski, d'après qui l'alliance atlantique n'est plus pour les Américains un lien central, global, mais une contrainte régionale limitée. Le résultat sera une réduction graduelle des troupes américaines en Europe... Le risque réel pour l'Europe occidentale pourrait être celui de se retrouver sans défense et paralysée sur la table opératoire

des deux grands... L'option «Cent» (réduction du plafond missilistique sur les deux bords de l'Elbe) laisserait l'Europe exposée à l'attaque d'autres engins atomiques soviétiques non inclus dans la négociation, telles que des missiles à courte portée SS21, 22 et 23 toujours installés à la frontière allemande... En supposant même que les Soviétiques retirent également leurs SS20, il est évident que dans le cas d'une crise internationale, ils les réinstalleraient immédiatement sur les rampes européennes, alors que les Américains ne pourraient pas en faire autant...

Il est vrai que, par l'entremise du ministre de la Défense Weinberg, lors de la réunion des ministres de la Défense de l'Otan à Gleeneagles, en Ecosse, le 22 octobre dernier, les USA se sont immédiatement empressés de chasser les craintes des pays alliés, se préoccupant qu'un traité sur les euromissiles n'oblige pas l'Europe à se débattre contre l'écrasante supériorité de l'Urss dans le secteur des forces armées conventionnelles et dans celui des missiles à courte portée. Ils ont déclaré, en effet: «Si jamais il devait y avoir un tel accord, les Européens ne seraient pas laissés dans des conditions d'infériorité». Il est également vrai que Reykjavik n'a pas été définitif et que beaucoup d'eau doit encore passer sous les ponts et que de nombreuses modifications se produiront dans le cas d'un accord souhaitable entre les deux superpuissances.

Mais ce qui doit faire réfléchir ce sont les résurgences historiques. Les épisodes aux dépens des Européens (le premier sensationnel et avec des répercussions incalculables et irrémédiables ayant été Yalta) continuent à se produire à des cadences de plus en plus rapprochées et avec des enjeux de nature vitale pour l'Europe.

Les interprétations avancées dans les milieux du Parlement de Strasbourg sur ces

derniers événements - de Stockholm à Reykjavik - se sont révélés inutiles. Il a été souligné que c'est la coopération politique qui doit maintenant profiter du climat qui s'est créé pour favoriser d'ultérieurs accords de sécurité, contraignants et vérifiables, et défendre, devant les deux Grands, les positions européennes sur la sécurité formulées dans l'Acte européen (renonciation à la force et respect de l'intégrité territoriale de tous les Etats); comme c'est toujours la coopération politique qui doit inviter l'Urss à situer sur le même plan les armes conventionnelles, chimiques et nucléaires, ainsi que réaffirmer avec vigueur les droits de l'homme lors de la prochaine conférence de Vienne (Sécurité et Coopération en Europe).

Les voix opposées n'ont cependant pas manqué: «L'Europe - a-t-il été affirmé - ne peut pas se plaindre si elle a été absente de Reykjavik, car elle n'est pas capable de parler d'une voix unanime».

Nos considérations de 1982 se terminaient par ce même motif, après nous être demandé de qui était la faute si l'Europe était exclue du dialogue entre les deux puissances: «Ce qui manque s'est surtout une véritable conscience européenne, un esprit européen, une conviction intime selon laquelle pour faire l'Europe il convient d'oublier les égoïsmes et les intérêts particuliers».

Quatre ans et demi plus tard, nous ajoutons: «Il est temps que l'Europe fasse un examen de conscience, qu'elle refasse ses propres comptes et qu'elle reprenne en considération les projets abandonnés de la CED, car le désarmement nucléaire ne sert qu'à mettre les faibles à la merci des forts. Il est surtout temps que l'Europe hausse sa voix pour la faire entendre».

L.A.

THE ENIGMA OF THE U.S. TRADE DEFICIT

by Xenophon Zolotas
(Honorary Governor Bank of Greece)

The persistence of an unprecedentedly high U.S. trade deficit, which exhibits signs of a further deterioration in the current year - despite the sharp decline in the value of the dollar in relation to other major currencies - has caused great concern to the U.S. Administration and the monetary authorities, in view of the adverse effects it is having on their own as well as on the world economy. This deficit totalled \$ 148.5 billion in 1985 and is expected to reach \$ 168 billion in 1986 (U.S. Department of Commerce).

Various statements and comments are being made in official and unofficial circles, in relation to this deficit, as to the causes of its emergence and the means appropriate to deal with it. It is maintained that the main cause of the appearance and continuous increase in the trade deficit was the steady rise in the external value of the dollar, which within a few years rose spectacularly ($\$ 1 = \text{DM } 1.71$ at the end of 1979 to $\$ 1 = \text{DM } 3.47$ at the beginning of February 1985). This strongly favoured imports into the United States and adversely affected its exports.

Since March 1985, however, a continuous decline in the value of the dollar has taken place, which accelerated as from 22 September of the same year, following the formation of the Group of Five, brought together *inter alia* to help accommodate the dollar nearer an equilibrium in price-cost relations with major industrial countries. Consequently the dollar declined, gradually approaching a level of $\$ 1 = \text{DM } 2$. Despite this marked fall in the value of the dollar, however, the American trade balance has not manifested any tendency to improve. Various explanations have been put forward for this. One is that changes in currency parities require considerable time, usually one to two years, before they have an effect on commercial transactions with foreign countries. Although this is correct, I believe it is mainly true of exports and much less of imports, which respond with a rather shorter time-lag.

Another interpretation put forward is that the fall in the value of the dollar to nearly DM 2 (and to analogous levels against other major currencies) has not fully redressed purchasing power parities, so as to make the American economy internationally competitive. For this purpose, the dollar should be devalued even more, by another 25 to 30 per cent.

By contrast, policy makers and economic experts in the U.S. are generally of the opinion that balance between cost and price relations is warranted by an equilibrium value around $\$ 1 = \text{DM } 2$. It is argued that a substantial drop in the value of the dollar below this parity would result in its undervaluation. This would lead to a new disequilibrium, the reverse of the one observed following the overvaluation of the dollar. What is urgently required is to restore equilibrium in international economic relations and payments, and not to substitute one kind of disequilibrium for another.

To contain the large U.S. trade deficit, the Chairman of the Federal Reserve Board, Mr. Paul Volcker, has insistently called upon W. Germany and Japan - countries whose trade balances leave steadily increasing surpluses corresponding to the deficits of the United States - to boost their economies and increase their imports from the United States. They would thus contribute to a contraction of the deficit in the U.S. trade balance. Mr. Volcker

added further that the high level of the American trade deficit has a negative impact on the growth of the American economy, and this in turn has an adverse effect on the economies of other countries.

In relation to Mr. Volcker's appeals there have been some comments, arguing that an increase in demand in W. Germany or Japan would have little effect on the U.S. trade deficit and could not be considered conducive to a solution of the problem.

I believe that the above proposals, as well as other pertinent suggestions, fail to cope with the main cause of the trade deficit, and as long as this is not removed, the deficit cannot be effectively contained.

In my opinion, there is a certain misunderstanding with regard to cause and effect, which underlies the various statements such as the following: «The trade deficit generates a flow of foreign lending which the United States needs to finance its dangerously unbalanced budget».

It is generally recognized that when the currency of a country is substantially overvalued, a deficit develops in its trade balance (and correspondingly in its balance on current account), which is covered with *ad hoc* borrowing from abroad.

On the other hand, when a country enjoys internal monetary equilibrium and a realistic foreign exchange rate, then it is possible for a deficit in its balance of trade (and current account) to occur, if an autonomous inflow of capital into that country takes place for various reasons (e.g. for investment in various assets, owing to interest rate or profit differentials, or for the acquisition of capital equipment etc.). In such a case, the inflow of capital will be reflected, through the channels of the economy, in an increase in imports, leading to the creation of a trade deficit. This will remain as long as the net inflow of foreign capital continues. This is the case with the United States, after the sharp decline in inflation and the drop of the dollar value close to a level of external equilibrium.

When the federal budget deficit began to increase some years ago, reaching the enormous sum of \$ 230 billion in fiscal 1986, interest rates, both nominal and real, started rising three to five percentage points above those in the main industrial countries. This induced a continuing autonomous inflow of capital, which covered about half of the budget deficit. This development fostered a simultaneous rise in the value of the dollar, enhanced by speculation.

Dollars imported into the United States in this manner could only have an impact on the trade and current account balances, resulting in a sustained growth of respective deficits. To some extent, this development was also the result of a simultaneous appreciation of the dollar and its overvaluation. The effect of the appreciation of the currency, however, was not in itself enough to account for the entire rise in the trade deficit and particularly in imports.

Following the steep decline of the dollar to nearly DM 2 and, practically, the elimination of its overvaluation, the sustained net inflow of capital remained virtually the sole determinant of the huge deficit in the trade balance. This means that, under the conditions prevailing in the last few months, and as long as the large inflow of capital is sustained, we cannot expect a substantial reduction in the trade and current account deficits. As long as the budget deficit remains at high levels, the American economy will depend on a substantial net inflow of foreign capital, which in turn will perpetuate large trade and current account deficits.

The misunderstanding which characterizes this issue is due to the notion that capital follows commodities, when in reality commodities follow capital.

The preceding arguments lead to the conclusion that, in the last analysis, the main source of the deficit is the trade and current account balances in the huge deficit in the federal budget. As long as this deficit remains at high levels, it will sustain interest rates in the United States higher than international ones, and will attract a correspondingly large inflow of capital. Only if the Federal Reserve were to decide to cover budget requirements by issuing new money and maintaining low interest rates would the inflow of foreign capital be restrained, at the cost of reviving inflation. I would doubt it, however, whether the Federal

Reserve would undertake such a course of action, after its heroic endeavours to suppress inflation to today's low level.

One sensible solution to the present impasse exists. This is to undertake a drastic curtailment of the federal budget deficit. Unfortunately, despite various attempts, no substantial cuts in the deficit have been made possible so far. We should hope that the United States will soon face this serious problem decisively. At the same time, close cooperation and solidarity are required among the member countries of the Group of Five to coordinate their economic, monetary and foreign exchange policies. At this moment in particular, their collaboration in interest rate policies is of great importance, given that further unilateral downward adjustments of interest rates on the part of the United States may provoke a flight from the dollar and a sharp drop in its value. This would create new imbalances in international markets and payments, and cause a resurgence of protectionism, obstructions to free capital movements and, eventually, a new international economic recession.

This publication contains a paper presented by Professor Xenophon Zolotas before a meeting of economists held on 28th August 1986.

EUROPE: LA QUESTION SOCIALE

LE PARTENARIAT Alliance entre capital et travail

de Manlio Contri

Partenariat, un mot difficile et peu connu, correspondant à un institution socio-économique peu connue, elle aussi et peu diffusée, du moins en Italie. Nous verrons qu'elle mérite, cependant, d'être traitée, même dans les limites d'un article de revue. Nous dirons, tout d'abord, pour libérer le terrain de nuages et de doutes, que le partenariat est une formule de participation des ouvriers salariés aux bénéficiaires et au capital des sociétés dans lesquelles ils travaillent. Il s'agit d'une réforme d'entreprise qui, se répercutant positivement sur l'économie générale, remédie, du moins en partie, aux excès du capitalisme et du communisme. Nous avons emprunté cette définition à un volume d'Eisenstein, qui a consacré à ce problème une grande partie de sa longue existence désormais conclue. Il a ajouté au titre du livre «Le Partenariat», le postulat suivant: «Une alliance entre capital et travail, au lieu de la lutte de classe». C'est donc un sujet extrêmement intéressant à une époque où, tout comme au début de la civilisation, les rapports entre ceux qui offrent le travail et ceux qui prêtent leur oeuvre sont toujours âpres et jalonnés de conflits, agitations, grèves qui finissent par se transférer négativement sur l'économie et donc sur la société elle-même.

En voulant approfondir la signification du mot «Partenariat», nous devons préciser qu'il s'agit d'un néologisme qui est plus près du terme anglais «Co-partnership». L'étymologie de ce terme a une double origine: «Partner» en anglais, ou bien «partenaire» en français, signifie camarade, généralement dans le jeu, mais il a été successivement étendu aux entreprises, aux bureaux professionnels où il y a plusieurs propriétaires; en Grande-Bretagne, on les appelle, depuis des siècles, «partners» dans un «partnership» qui trouve son exemple principal dans la John Lewis Partnership (42 énormes magasins dont un dans le centre de Londres), où la totalité des douze mille salariés sont des partners, c'est-à-dire des copropriétaires. Les avocats, les ingénieurs et les architectes sont, eux aussi, très rarement les seuls propriétaires de leurs cabinets en Grande-Bretagne, mais sont presque toujours «partners» ou associés à d'autres.

LA PARTICIPATION OUVRIERE A LA PROPRIETE

Comme nous le savons tous, il existe d'autres formules de participation ouvrière à la propriété et aux bénéfices des entreprises: autogestion, actionnariat ouvrier, actionnariat populaire, cogestion.

L'autogestion est une formule précise de gestion économique semi-étatique en vigueur en Pologne et en Yougoslavie, selon laquelle le capital des entreprises est de propriété publique, bien qu'il soit confié aux entreprises. Celles-ci sont dirigées, sur la base d'une collaboration théorique, par les techniciens et les employés qui jouissent de tous les bénéfices de la société, après déduction de la part qui est due à l'Etat. L'actionnariat ouvrier désigne la distribution de propriété de capital actionnaire de sociétés commerciales parmi le personnel. Ceci est réalisé, de préférence, à travers la reconnaissance d'une part des bénéfices d'entreprise, mais à travers d'autres facilitations, telles les ventes à tempérament ou à un prix réduit, ou même sous forme de donation, d'une partie des biens produits. Ceci dans le but de transformer le salarié en associé, au niveau également de capital et de participation aux bénéfices et d'abolir le caractère fixe du salaire qui devient ainsi une avance sur la rémunération globale; cette dernière, à son tour, varie et dépend, en mieux ou en pire, du comportement, du rendement, de la présence, à savoir de la productivité du personnel.

L'actionnariat populaire signifie la distribution de propriétés de capital actionnaire de sociétés commerciales parmi les couches sociales les moins favorisées et, à la limite, parmi de plus vastes secteurs de la population. Mais il ne prévoit aucune mesure pour atteindre cet objectif; c'est en effet le public qui doit se procurer les moyens, auprès des instituts appropriés, qui vendent, en substance, des actions à tempérament, ou, en d'autres termes, collectent de l'épargne. La condition indispensable pour devenir actionnaires est naturellement la disponibilité d'une certaine quantité d'argent, ce qui limite à un nombre restreint de personnes la possibilité d'accéder à la propriété; avec l'actionnariat ouvrier, par contre, tous les salariés ont la possibilité d'entrer en possession de parts de capital.

Enfin, le terme cogestion indique la formule typiquement allemande qui règle les entreprises: Mitbestimmung (signifiant littéralement codétermination). Le conseil d'administration (qui, en Allemagne, est appelé «de surveillance») comprend, dans son sein, une partie de membres élus par le personnel. Cette formule ne prévoit cependant pas la participation aux bénéfices ou au capital d'entreprise, comme le prévoit, par contre, le partenariat.

COOPERATION HUMAINE DANS L'ENTREPRISE

Venons, maintenant, au partenariat proprement dit pour voir comment il est pratiqué et comment il est articulé. Le partenariat est faussement défini comme un supplément marginal de rétribution, une sorte d'encouragement de groupe ou également une manière substitu-

tive de créer un Fonds Retraites. En réalité, il s'agit d'une méthode pour accroître la production et réduire les coûts de la participation financière directe du personnel - en plus du salaire normal - aux bénéficiaires de l'entreprise. Cette participation directe aux bénéficiaires encourage la coopération humaine. Le personnel est récompensé pour son activité supplémentaire au-delà de la limite de son devoir personnel. Il est récompensé pour ce bout de chemin parcouru en plus avec sa coopération, son effort, son ingéniosité, son intérêt pour l'entreprise. La participation encourage le personnel à accomplir son propre travail de la façon la meilleure, car il participera ainsi aux bénéfices de groupe - de l'entreprise - qu'il contribue à faire accroître.

Il existe plusieurs types de partenariat dont trois principaux: au comptant, échelonné et mixte.

Dans le premier cas, le personnel reçoit sa part de bénéfices en liquide chaque trimestre, chaque semestre ou chaque année. «L'argent parle tout seul» et crée une compréhension immédiate du rapport existant entre le système du profit et la participation à celui-ci. Le personnel est ainsi convaincu, d'une manière concrète, qu'il a intérêt à produire correctement et beaucoup.

Dans le deuxième type, les parts destinées au personnel vont alimenter un Fonds qui est investi et qui produit des intérêts ou des bénéfices. Le travailleur dépendant reçoit sa part plus tard, à un moment déterminé du plan. Entre-temps, sa part s'accroît à un intérêt composé. Ce genre de partenariat comporte des avantages fiscaux aussi bien pour l'entreprise que pour les bénéficiaires.

Dans le troisième cas, il y a la combinaison des deux précédents, ce qui fait qu'une partie de la quote-part est versée au personnel en liquide et une partie est destinée à un Fonds, comme pour le deuxième type.

L'entreprise peut avoir de nombreuses raisons pour pratiquer le partenariat: instaurer un esprit d'association, créer une stimulation de groupe, rendre l'emploi plus sûr. Outre cela, il existe d'autres motifs encore: une question de justice vis-à-vis du personnel, pour lui accorder une rémunération extra outre le salaire normal, pour l'encourager à l'épargne.

ORIGINES ET DEVELOPPEMENTS DANS LES PAYS ANGLO-SAXONS

Le panorama international du partenariat voit à la première place les Etats-Unis, suivis du Canada, de la Grande-Bretagne, de la France, de la Suisse, de la Pologne, de la Yougoslavie, etc.

Les Etats-Unis sont également le pays où ce nouveau système économique a été expérimenté et où il a connu, au fil des ans, une grande diffusion. Il a obtenu, dès le début, des résultats extraordinairement positifs au niveau aussi bien des entreprises que de l'économie nationale en général. On peut affirmer qu'il est né au sein de l'industrie baleinière; tout l'équipage recevait une partie de ce qui avait été pêché selon une coutume qui fut adoptée en 1963 par de grosses entreprises de pêche. Ce phénomène se vérifiait, à l'époque, aussi dans le domaine agricole, pour être ensuite institutionnalisé dans plusieurs grosses exploitations agricoles. Dans le secteur industriel, on peut citer Procter & Gamble, Eastman Kodak, Lincoln Electric, la première distribuant 15% des bénéfices et les destinant à l'achat d'actions sociales. Le président de cette société illustre aux sept mille employés de l'entreprise les résultats du bilan qui représente un moyen correct et efficace pour faire participer le personnel à la gestion financière de l'entreprise. Kodak a distribué, en 1959, 45 millions de dollars à ses 45 000 employés. Lincoln Electric partage 50% de ses bénéfices après avoir réalisé une augmentation très importante de sa productivité.

En Grande-Bretagne, Spedan Lewis, qui possède des magasins grandioses dans Oxford Street, a distribué, en 1962, à ses vingt-deux mille salariés plus de 5 millions de sterling. Imperial Chemical Industries a versé, en un an, un million de sterling à ses cent vingt mille salariés.

Il pourrait apparaître, de tout cela, que la participation des travailleurs au sein d'une

entreprise ne soit réalisable que chez les populations de mentalité anglo-saxonne, en raison de leur prédisposition innée aux problèmes sociaux et humains du travail. Mais il n'en est pas ainsi. Il suffit, en effet, de penser à l'exemple de la France, où neuf mille entreprises de différentes dimensions avaient passé, fin 1972, des accords de participation et distribué 2 milliards de francs.

PARTENARIAT EN ITALIE

En Italie, on commence à parler de partenariat en 1860, lorsque Giuseppe Mazzini publie «les devoirs de l'homme» et en 1885 lorsque l'économiste et sociologue Toniolo écrit à propos de la nature d'«associé» du travailleur, un concept qui trouvera une confirmation dans les futures encycliques sociales du pape Léon XIII, «Rerum Novarum» en 1891, et de Pie XI, «Quadragesimo anno» en 1931 et «Divini Redemptoris» en 1937.

Les enseignements de la doctrine chrétienne ne trouveront, en réalité, aucune suite pratique. En effet, la question du partenariat commence à être abordée après la Seconde Guerre mondiale seulement. Par le vote du 10 octobre 1945, le Direction centrale de la Démocratie chrétienne souhaitait la participation aux bénéfices, à la propriété de l'entreprise et au Conseil d'administration, participation régie par la loi. Le républicain Camangi proposait à l'Assemblée constituante, en 1947, un amendement de l'article 46 pour la participation des travailleurs à la gestion, au capital et à la représentation au sein des Conseils d'administration. Luigi Einaudi affirmait, dans ses «Leçons», que la participation est incontestablement un instrument de paix sociale.

Ses applications ont été cependant rares et épisodiques.

Au niveau européen, la Cee a toujours fait preuve d'un faible intérêt vis-à-vis de ce problème et n'a pas pris de position pendant de nombreuses années à ce propos. Le Conseil des ministres des Affaires étrangères avait, de toute façon, fixé au 1^{er} janvier 1974 le dernier délai pour mettre en oeuvre un nouveau «Contrat social» se basant sur la collaboration des salariés.

Ce qui est certain, c'est que seuls les experts allemands n'ont pas tardé à présenter des projets se basant, bien entendu, sur leur modèle de cogestion.

En conclusion - et ceci se réfère en particulier à l'Italie - cette question n'est pas suffisamment approfondie sous ses différents aspects du point de vue scientifique; les études, les recherches et même les critiques sont donc les bienvenues.

Il serait souhaitable que des mémoires soient présentés aux organisations internationales, notamment à la Cee, à l'Oece et au Bureau International du Travail. La création d'un groupe parlementaire européen favorable au partenariat serait également utile. C'est le changement de la philosophie entrepreneuriale qui est en jeu et le premier élément à reprendre en considération serait la dignité humaine de tous les travailleurs.

M.C.

CONSEIL DE L'EUROPE ET LA CEE

*Deux institutions qui poursuivent le même but,
mais dont les moyens et les voies sont différents*

LES PROGRES DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE

Les progrès de la construction européenne sont examinés dans un rapport que le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a présenté au Comité des Ministres et à l'Assemblée parlementaire comme élément de base pour le débat.

Dans ce rapport, le Secrétaire Général présente ses réflexions selon deux axes: d'une part, en mettant en relief la conjoncture actuelle de la construction européenne et la place qui revient à cet égard au Conseil de l'Europe; d'autre part, en dessinant les contours de quelques grands dossiers européens compte tenu des activités présentes et projetées du Conseil de l'Europe.

CONSTRUCTION EUROPEENNE ET CONSEIL DE L'EUROPE

Depuis sa fondation en 1949 le Conseil de l'Europe a connu une évolution significative quant à sa place dans l'Europe en quête de son union. Première institution européenne à vocation politique générale, il a vu son champ d'action se rétrécir à côté des efforts d'intégration économique déployés dans d'autres institutions.

Nous devons cependant souligner d'emblée que sur deux plans, la mission du Conseil de l'Europe continue de revêtir une importance fondamentale. D'une part, l'Europe a plus que jamais besoin de la vitalité du débat parlementaire que les fondateurs ont confié à notre Organisation en la dotant de la première institution parlementaire européenne. L'Assemblée parlementaire apporte à la coopération européenne à la fois la légitimité et la dynamique démocratiques. Elle y réussit à condition de revaloriser son caractère propre, qui est d'être enracinée dans les Parlements nationaux des Etats membres, et de renforcer sa présence et son influence en relation avec les travaux intergouvernementaux conduits par le Comité des Ministres.

D'autre part, il est primordial de garder à l'esprit que le Conseil de l'Europe ne poursuit pas en premier lieu un objectif d'ordre matériel, mais des buts de nature morale et spirituelle, à savoir de rassembler les peuples européens autour d'un projet de société et de civilisation fondé sur la reconnaissance de la dignité de tous les êtres humains sans distinction aucune, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la prééminence du Droit et les principes de la démocratie parlementaire, pluraliste et participative.

COOPERATION ENTRE LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

La Communauté européenne, de par sa mission, qui est de créer les conditions de l'union des peuples européens, et son mode d'action, qui est celui de l'intégration, constitue indéniablement le noyau dur et la pointe la plus avancée de l'effort de construction européenne. Or, au moment même où elle réalise un nouvel élargissement par l'adhésion récente de l'Espagne et du Portugal, elle connaît un nouvel élan interne par la réforme des Traités communautaires, destinée à ouvrir la voie vers la réalisation de l'Union européenne. Dès avant cet événement majeur dans l'évolution européenne, la Communauté, grâce à la multiplication et l'intensité croissante des contacts transnationaux qu'elle avait engendrés, a apporté maintes preuves de sa vitalité, y compris au plan de la coopération intergouvernementale en dehors des procédures et des institutions spécifiquement communautaires.

Dans ce contexte, le Conseil de l'Europe, pour sa part, joue un rôle évident puisque plusieurs Etats de la famille démocratique européenne ont des raisons de ne pas se joindre au Marché commun et qu'ensemble tous les membres de la famille éprouvent un réel besoin de coopération multilatérale pour l'approfondissement de leur espace commun de liberté et de démocratie.

Pour plusieurs raisons il n'est pas aisé de mettre dans une relation simple la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe. Abstraction faite de la différence des ressources et des instruments d'action, la Communauté poursuit sa mission propre qui se situe à un niveau différent de celle de l'Organisation de Strasbourg. Les institutions de la Communauté ne sont pas de même nature que les organes du Conseil de l'Europe: au sein de la Communauté, la Commission aussi bien que le Conseil occupent des positions déterminées et exercent des compétences originaires dans le processus de décision communautaire, comme également le Parlement Européen avec sa composition issue du suffrage direct. En outre, la dynamique déclenchée par la Communauté cherche naturellement, et souvent sous l'impulsion du Parlement, à étendre son champ d'action, fût-ce au plan de la coopération entre gouvernements membres, qui devient facilement un pôle d'attraction pour d'autres Etats européens.

Dans un souci d'efficacité pragmatique, plusieurs mesures concrètes ont déjà été mises en oeuvre pour développer les contacts entre le Conseil de l'Europe et la Communauté, aussi bien dans le milieu parlementaire (réunions de délégations des deux Bureaux, par exemple) qu'au plan intergouvernemental et du Secrétariat.

Le Comité des Ministres de son côté est saisi d'une étude du Secrétariat sur certaines Directives communautaires dont le contenu est susceptible d'être incorporé dans des instruments du Conseil de l'Europe.

DIVERSIFICATION DES INSTITUTIONS ET DES METHODES

Il ne manque pas de motifs valables pour l'existence et le maintien d'une pluralité d'institutions en Europe: variété des solidarités politiques et des intérêts de sécurité, divers besoins de spécialisation, adaptation des structures aux objectifs poursuivis, etc. S'agissant de la Communauté européenne et du Conseil de l'Europe, «institutions essentielles de la construction européenne» chacune poursuivra son oeuvre selon sa vocation propre: ici, la garantie collective de la démocratie et des libertés comme fondement de toute entreprise européenne et la coopération au plan des politiques de société; là, l'intégration à partir de l'économie et l'action communautaire en vue de renforcer le rapprochement et la cohésion nécessaire pour avancer sur le chemin de l'Union européenne. D'autres cadres importants de coopération, d'action solidaire et de mise en commun des ressources s'y juxtaposent: l'orga-

nisation et les structures de défense et de sécurité, la coopération économique à l'OCDE, les coopérations technologiques (Agence spatiale européenne, CERN, COST, EUREKA, etc.), les unions spécialisées telles que, par exemple, l'Office européen des Brevets. A cela s'ajoutent enfin les activités régionales européennes de l'ONU (notamment la Commission économique pour l'Europe) et des Institutions spécialisées (comme notamment l'UNESCO, l'OIT, l'OMS, la FAO), sans oublier les réunions et les rencontres dans le cadre de la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe.

QUELQUES GRANDS DOSSIERS EUROPEENS

Droits de l'homme et démocratie

La crédibilité du Conseil de l'Europe dans l'accomplissement de sa mission principale dépend de sa capacité d'assurer le fonctionnement efficace du système de protection institué par la Convention européenne des droits de l'homme, d'actualiser les droits à garantir, de promouvoir l'engagement de la société pour la protection des droits de l'homme et de mettre cet engagement au service d'un combat résolu contre les dangers qui menacent la société démocratique. Voici les termes du dossier européen de la démocratie et des droits de l'homme qu'il incombe au Conseil de l'Europe, entre autres, de prendre en main.

L'amélioration des procédures de protection des droits de l'homme engagée depuis plusieurs années est une tâche prioritaire à poursuivre. Il faut promouvoir la mise en oeuvre du Protocole n° 7, qui introduit de nouveaux droits notamment en matière de procédure pénale.

De même les travaux engagés pour ajouter de nouveaux droits à ceux reconnus dans la Charte sociale européenne, tels que l'égalité de change et de traitement en matière d'emploi et de profession, le droit des travailleurs à l'information et à la consultation, le droit de participation à l'amélioration des conditions de travail et le droit des personnes âgées à une protection sociale, devront être menés à bien dans les meilleurs délais. Enfin, le projet de Convention contre la torture et les mauvais traitements, comportant des procédures d'enquêtes indépendantes et efficaces, doit être rapidement mis au point.

La participation des femmes aux niveaux représentatifs et de la prise de décisions étant loin de correspondre à leur contribution effective à la société, il importe d'entreprendre des mesures prioritaires, en profitant des échanges d'expériences au sein du Conseil de l'Europe, pour mettre en oeuvre des politiques propres à réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes dans le droit et dans les faits.

La répression du terrorisme

Nous savons avec certitude qu'on veut frapper la démocratie en abusant des libertés qu'elle garantit et en misant sur ses faiblesses. La Convention européenne pour la répression du terrorisme, ratifiée par 17 Etats membres, constitue l'expression fondamentale de la volonté de l'Organisation au plan des principes et procédures juridiques, de rejeter et contrôler ce fléau.

La préoccupante recrudescence de la violence dans nos sociétés doit être un autre objet pour des activités au niveau du Conseil de l'Europe. L'augmentation de la criminalité dans les villes exige une réflexion approfondie sur l'environnement urbain physique et social, comme l'a montré la Conférence tenue à Strasbourg du 3 au 5 décembre 1985 sur la santé dans les villes. Il en est de même quant à la violence au sein de la famille: un colloque, portant tout particulièrement sur les mauvais traitements infligés aux femmes est prévu pour 1987 pour élaborer des mesures d'aide et d'assistance aux victimes de cette violence. Enfin, et surtout, une action prioritaire doit être engagée au plan de la lutte contre les manifestations de xénophobie, de racisme et d'intolérance.

La première Conférence des Ministres responsables de la jeunesse tenue à Strasbourg (décembre 1985) a, comme celles des Ministres de l'Éducation (Bruxelles, mai 1985) et des Ministres du Travail (Madrid, janvier 1986), mis l'accent sur l'importance de la formation et de l'éducation comme facteurs clés pour combattre le chômage des jeunes permettant de faire face aux exigences du monde du travail en mutation profonde et rapide. Le Conseil de l'Europe devrait, en effet, mettre son expérience dans ce domaine au service des jeunes et promouvoir une éducation et une formation encourageant ceux-ci à s'adapter aux changements, pendant toute la vie et à développer l'esprit d'initiative et d'entreprise.

En outre, le Conseil de l'Europe peut, compte tenu de sa vocation spécifique, apporter d'autres contributions aux politiques de l'emploi, par exemple par la promotion de programmes de création d'emplois pour les jeunes à la recherche d'un premier emploi, mais également par des activités en matière d'aménagement de la durée du travail et de sécurité sociale, etc.

La première Conférence des Ministres européens responsables de la Jeunesse devrait donner une nouvelle impulsion à l'action du Conseil de l'Europe dans ce domaine destinée à contribuer à la formation de «l'Europe de l'avenir».

La prise de conscience européenne sera évidemment favorisée par les échanges de jeunes qu'il y aura lieu de multiplier dans les années à venir.

La crise économique et le chômage ont entraîné la marginalisation d'un nombre croissant de personnes et de familles. La 3^e Conférence des Ministres européens responsables de la Sécurité Sociale (Athènes, octobre 1985), la 19^e Conférence des Ministres des Affaires familiales (La Valette, juin 1985) et la Conférence des Ministres du Travail ont attiré l'attention sur certains aspects de la pauvreté dans leurs sphères de compétence respectives, et recommandé des actions du Conseil de l'Europe.

Afin de faire évoluer l'Europe des 21 vers un espace social européen, on s'efforcera de préserver et de développer leur acquis social spécifique tel qu'exprimé notamment dans la Charte sociale européenne. L'approfondissement de l'application de la Charte sociale constituera indiscutablement le pivot de l'action de l'Organisation dans les cinq années à venir.

Vu le fait que les migrations de main-d'oeuvre se sont pratiquement arrêtées tout en se stabilisant à un niveau élevé et que les regroupements familiaux se sont intensifiés, il sera nécessaire de développer une approche nouvelle et imaginative en vue d'établir de bonnes relations intercommunautaires dans une société plurielle.

En ce qui concerne les réfugiés et les demandeurs d'asile, la Recommandation 1016 de l'Assemblée consultative relative aux conditions de vie et de travail des réfugiés et de demandeurs d'asile devrait donner une impulsion nouvelle aux activités intergouvernementales.

Enfin, en vue de favoriser le développement d'un véritable espace social européen, il serait utile de procéder à des intervalles réguliers à un Bilan social de l'Europe, comme également demandé dans la récente Recommandation 1022 de l'Assemblée relative à la Charte Sociale.

Science et technologie

L'évolution de la science et de la technologie est à la fois un trait marquant des sociétés d'aujourd'hui et une condition de leur prospérité; pour l'Europe, elle est au surplus décisive pour son indépendance et son rôle dans des conditions de concurrence mondiale.

Le Conseil de l'Europe doit contribuer à appuyer la défense contre d'éventuels effets pervers des nouvelles technologies sur la liberté des personnes et le fonctionnement de la démocratie. D'autre part, il doit aider à la convergence des initiatives et efforts de recherche scientifiques librement entrepris dans ses États membres en vue d'en accroître la cohésion et l'efficacité.

Les progrès des sciences biomédicales occupent une place privilégiée dans les travaux actuellement menés par des experts gouvernementaux du Conseil de l'Europe. Il s'agit, en

premier lieu, de créer un consensus concernant la manière de légiférer en ce qui concerne certaines applications de la biotechnologie sur l'homme, telle que la procréation artificielle humaine et certains procédés techniques appliqués aux embryons. Des principes provisoires ont déjà été fixés et feront prochainement l'objet d'une audition publique lors d'un Colloque à Trieste.

Le 18 mars 1986 a été ouverte à la signature des Etats membres la Convention européenne sur la protection des animaux vertébrés utilisés à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques. Elle a été élaborée en reconnaissant que l'homme a l'obligation morale de respecter tous les animaux. En conséquence, elle vise à limiter les expérimentations sur les animaux compte tenu de leur nécessité pour le progrès des connaissances utiles.

La protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel est l'objet d'une Convention élaborée par le Conseil de l'Europe et ouverte à la signature le 29 janvier 1981. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1985 à l'égard de cinq Etats membres (France, République fédérale d'Allemagne, Norvège, Espagne et Suède). D'ores et déjà beaucoup d'attention a été accordée à cette question par les législateurs nationaux; on peut donc s'attendre, dans un avenir proche, à d'autres ratifications de la Convention.

Conscient des chances que présentent les nouvelles technologies de communication pour l'élargissement de la liberté d'expression et d'information et pour le rapprochement des Européens, le Conseil de l'Europe doit poursuivre avec vigueur son programme d'exploration et de consultation dans le domaine des médias. Une Conférence ministérielle consacrée à cette question aura lieu en décembre 1986 à Vienne. Le thème général en sera l'avenir de la télévision en Europe, en particulier la promotion de la production audiovisuelle européenne (protection, programmation, distribution et transmission transfrontière) et la question de la radiodiffusion publique et privée en Europe.

Coopération culturelle et identité culturelle

A titre d'exemple, on peut citer l'approfondissement de la dimension européenne dans l'enseignement, la mise au point d'itinéraires culturels européens. Dans cette même optique de mise en valeur du patrimoine européen, a été signé, à Grenade, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe.

En évoquant l'héritage commun que les peuples de l'Europe partagent, il ne faut pas oublier que celui-ci ne s'arrête pas aux frontières des 21, mais cimenter l'ensemble du continent européen.

De Bruxelles à Strasbourg

de Manlio Contri

LUTTE CONTRE LA DROGUE

*Une industrie
perverse avec un
chiffre d'affaires de
300 milliards de
dollars*

7 octobre - Strasbourg - Le Parlement a longuement débattu le problème de la drogue qui constitue, en raison de son chiffre d'affaires annuel de 420 000 milliards de liras (environ 300 milliards de dollars) et des dix millions de consommateurs, une véritable industrie, même si elle est perverse. Les héroïnomanes sont désormais, au sein de la Communauté, au nombre d'un million et demi; en grande partie des jeunes et des tout jeunes et le nombre des cocaïnomanes s'accroît rapidement. On assiste, également, à l'apparition de drogues dures, nouvelles et dangereuses, comme le «crack» de provenance nord-américaine. La nécessité de se procurer de l'argent pour acheter de la drogue (trois millions par mois et par personne) pousse les toxicomanes à perpétrer près de la moitié des délits dénoncés, chaque année, dans la Communauté. Tels sont les chiffres, en substance, que la Commission d'enquête sur la drogue a soumis à l'attention de l'Assemblée. L'Italie a contribué à la mise au point de ce problème avec les enquêtes du juge Giovanni Falcone, de don Mario Picchi et du Dr Di Gennaro, directeur du Fonds des Nations Unies pour le contrôle sur l'abus des stupéfiants. Au terme du débat, il a été approuvé un document, fruit d'un compromis entre tous les principaux groupes politiques, contenant un projet de résolution qui devrait être soumis au Conseil. Il engage ce dernier à développer des politiques communautaires conjointes pour mettre un frein au déferlement de la drogue en abordant le problème sous tous ses aspects - de la production à la consommation - et en confirmant l'illégalité de l'usage des stupéfiants. La Commission devrait organiser une conférence mondiale qui examine les activités des entreprises criminelles, tout comme les problèmes sanitaires et sociaux des toxicodépendants. Le Conseil devrait exercer de plus fortes pressions politiques et économiques sur les pays producteurs, allouer des fonds pour la substitution des cultures dans les pays producteurs de drogue, généralement pauvres et arriérés. Des mesures efficaces sont souhaitées pour empêcher le recyclage de l'argent provenant des trafics de drogue. Enfin, une coordination des services nationaux publics de lutte contre la drogue, une amélioration de l'éducation préventive, une rééducation des toxicodépendants, une propagande dans les écoles.

ENERGIE

*Ne pas se faire
d'illusions sur
l'abondance
d'énergie à
bon prix*

10 octobre - Cannes - Le président de la Commission pour l'Energie du Parlement Européen, M. Michel Poniatowski, a sollicité l'élaboration d'un grand programme de production d'énergies biologiques. Il est intervenu à la 13^e Conférence mondiale sur l'Energie, qui s'est clôturée par un avertissement à ne pas se faire d'illusion et croire que l'actuelle abondance de ressources à bon prix puisse continuer pour longtemps encore. Selon les experts, le pétrole et le gaz pourraient déjà se raréfier en 2040. Même les gisements d'uranium pourraient s'épuiser. Seul le charbon abonderait, mais pour moins d'un siècle. Développant l'avertissement de M. Poniatowski, le Pr Colombo, président du Codest (Comité pour le Développement de la Science et de la Technologie), a illustré un plan pour la production annuelle dans les pays de la Cee de biomasses énergétiques pour

l'équivalent d'environ cent millions de tonnes de charbon, soit un tiers de la production européenne de charbon. Il s'agit de destiner vingt millions d'hectares (soustraits aux productions agricoles actuellement en surabondance en Europe) pour les destiner à la production de biomasses énergétiques, c'est-à-dire du bois à croissance rapide.

L'AVENIR DE LA TELEVISION EN EUROPE

*Une télévision
continentale*

16 octobre - Bruxelles - Les problèmes de la télévision ont été discutés lors d'une grande rencontre organisée par le Club de Bruxelles, intitulé «L'avenir de la télévision en Europe». L'enjeu est énorme: 110 millions d'appareils avec un public potentiel dépassant 300 millions de personnes. Les Européistes rêvent d'une télévision continentale qui réussisse à réaliser l'unification des peuples, au moins dans ce secteur. Ils désiraient, également, mettre l'Europe à l'abri de l'invasion, de la prédominance et de l'esprit d'initiative des Etats-Unis qui ont déjà débarqué au-delà de l'Atlantique avec des programmes diffusés à partir d'Atlanta (Géorgie) par Ted Turner et la NBC. La production «made in Usa» occupe déjà 35% du temps de transmission de toutes les télévisions européennes, tandis que les produits européens n'arrivent même pas à 2% des programmes Usa. La décision de la Cee de s'intéresser de près à cette situation se heurte contre des intérêts énormes. La Commission Exécutive voudrait déclarer, à travers une proposition de directive présentée par le Commissaire au Marché intérieur, Lord Cockfield, hors-la-loi les monopoles nationaux sur l'information et fixer quelques règles de base pour ce qui concerne le pourcentage et la qualité de la publicité, les droits d'auteur et la tutelle de la jeunesse. Du moment qu'elles répondent à ces caractéristiques, aucun Etat membre ne pourra empêcher que des transmissions provenant d'un autre pays de la Communauté ne soient diffusées sur son propre territoire. La Commission propose, également, de fixer un pourcentage de programmes (30% du temps de transmission) à réserver obligatoirement à du matériel produit en Europe, dans le double but de limiter l'invasion Usa et de stimuler l'industrie européenne du spectacle. L'Italien Ripa di Meana, commissaire à la Culture, propose le projet «Media» pour aider la production et la distribution du matériel télévisé. «Media» vise surtout des programmes d'information en plusieurs langues qui peuvent être réalisés grâce aux transmissions stéréo par satellite. Est associé, à une unique image «vidéo», un certain nombre de canaux «audio» dans des langues différentes, parmi lesquelles le spectateur peut choisir celle qu'il préfère. Mais les difficultés sont multiples: il suffit de penser à un journal télévisé traduit en simultané en plusieurs langues.

*Un journal télévisé
en plusieurs
langues*

BONNES PREVISIONS ECONOMIQUES

15 octobre - Bruxelles - L'Exécutif communautaire a présenté la relation économique prévisionnelle annuelle qui présente, en substance, des données positives. Les Etats membres sont invités, cependant, à ne pas les surévaluer et à ne pas s'abandonner à de dangereux optimismes. Il ne faudra pas que l'Europe s'attende, pour l'année prochaine - avertit le commissaire aux Affaires économiques, Alois Pfeiffer - que sa propre croissance soit stimulée par des facteurs étrangers, comme la baisse du prix du pétrole et une ultérieure baisse du dollar, comme en 1986. Il existe, en outre, le problème du chômage qui n'arrive à descendre au-dessous de la barre des dix pour cent.

*Mais ne pas
s'abandonner à un
dangereux
optimisme*

PLUS DE LIBERTE DE CIRCULATION POUR LES CITOYENS DE LA CEE

20 octobre - Londres - Les ministres de l'Intérieur des Douze, réunis au Queen Elizabeth Center, ont décidé d'instituer une Commission technique pour élaborer des mesures capables de libéraliser la circulation des citoyens de la Cee et de renforcer, au maximum, la protection des frontières avec l'étranger. Les contrôles frontaliers seront réduits au strict minimum pour les citoyens de pays membres de

*Plus de rigueur
pour les «tiers»*

la Communauté. Par contre, pour les étrangers provenant de pays tiers, les visas d'entrée seront plus rigoureux et la sélection plus sévère. La tâche de la Commission est ardue. Il s'agit d'harmoniser des systèmes et des contrôles souvent très différents, même sous le profil juridique. Il convient, en outre, d'endiguer le phénomène imposant de l'immigration en provenance de l'Afrique et de l'Asie, car c'est un problème qui a des liens avec le terrorisme et la drogue.

LES NAISSANCES DIMINUENT

24 octobre - Bruxelles - Dans un rapport présenté au Parlement, le député français, Nicole Chouraqui, lance un cri d'alarme à propos du dépeuplement de l'Europe. De 1960 à nos jours, les naissances ont diminué de 30%. En l'an 2050, celle-ci comptera 25 millions d'habitants en moins. Dans la seule Italie, en 1964, on comptait un million de naissances; en 1985, 589 000 seulement. Avec un taux de natalité de 10,1 pour mille, l'Italie est en queue du classement européen, avec l'Allemagne fédérale qui ne compte que 9,5 pour mille.

AUCUNE DECISION POUR LA SYRIE

27 octobre - Luxembourg - Les Européens se sont présentés en ordre dispersé à la réunion organisée par la Grande-Bretagne pour prendre des mesures contre la Syrie, accusée, par le gouvernement de Londres d'être fortement impliquée dans l'attentat manqué contre le jumbo de la compagnie aérienne d'Israël El Al. Etaient absents les ministres des Affaires étrangères de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France, des Pays-Bas et du Portugal, ainsi que l'Italien Andreotti, qui participait à la rencontre d'Assise pour la paix, voulue par le pape. Le ministre britannique des Affaires étrangères, M. Howe, a demandé, après avoir exposé les preuves de la culpabilité de la Syrie, à ses partenaires de rédiger un message précis à la Syrie pour son comportement inacceptable. Mais les positions, au sein du Conseil, se sont immédiatement différenciées. Les délégations belge et néerlandaise se sont rangées aux côtés de Londres. Celles de la Grèce et de la France se sont déclarées contraires à des actions radicales contre la Syrie, car elles jugeaient ce pays encore déterminant pour la recherche d'une solution pour la crise du Moyen-Orient. Les délégations allemande et espagnole ont adopté un comportement plus froid et nuancé. L'Italie, représentée par le sous-secrétaire d'Etat Cattani, s'est déclarée disponible à toute solution qui ne compromette pas l'unité des Douze. Il a été approuvé un maigre communiqué qui partageait l'indignation de la Grande-Bretagne pour le fait que les organes d'un Etat (référence à la Syrie) ont été compromis dans un incident de ce genre, qui exprime sa solidarité vis-à-vis de la Grande-Bretagne et décide de ne pas accueillir les diplomates syriens expulsés par Londres. Toute autre décision contre la Syrie (sanctions) a été renvoyée au 10 novembre prochain à Londres.

*Les Européens en
ordre dispersé*

M. C.

UNESCO: 40 ANNEES D'ACTIVITE

La célébration à travers les mass media du 40^e anniversaire d'activité d'un Organisme mondial tel que l'UNESCO n'est pas une tâche aisée et comporte de sérieuses difficultés dues à l'énorme quantité de données, d'actions et de notes accumulées durant tant d'années.

Pour cette raison et pour une respectueuse attention envers les nombreux lecteurs du «Bulletin Européen», je limiterai l'exposition de cet événement en reportant ci-après le texte élaboré par l'UNESCO même.

L'Unesco va avoir quarante ans. Chaque décennie qui s'achève incite à jeter un regard en arrière pour mesurer le chemin parcouru. Quarante ans, pour un être humain, c'est le temps d'un épanouissement qui allie l'expérience et l'intégrité des forces vives. Quarante années, dans l'existence d'une organisation internationale, c'est une histoire déjà longue, riche de développement institutionnel et d'évolution, rythmée par les péripéties d'un monde en devenir. C'est toujours l'heure des interrogations, mais déjà celle de la sagesse. Il est ainsi évident que quelques-unes de ces brèves périodes qui, dans le langage de l'Organisation, ont nom exercices biennaux, ne suffisent pas à assurer dans le monde le partage égal de la connaissance entre les pays et entre les hommes, ni l'avènement de la compréhension et de l'entente entre les peuples. L'oeuvre de l'Unesco est de longue haleine, et c'est une création continue. Une campagne relativement courte, mais bien menée, d'éradication de la variole peut donner des résultats durables, voire définitifs. Les tâches d'éducation et de recherche scientifique ne sont jamais terminées. La culture élargit toujours ses horizons. Une société dont la population s'accroît plus rapidement que ses effectifs scolarisés ou alphabétisés produit par force de nouveaux analphabètes. L'action de l'Unesco exige à la fois persévérance et fidélité à la mission qui lui est assignée par son Acte constitutif.

Les pages qui suivent ne prétendent pas présenter un bilan de cette action de l'Organisation: un tel bilan, en raison du nombre et de la variété des activités recensées, demanderait un temps et des efforts que réclament d'autres tâches. Elles ne présentent pas non plus une évaluation de l'oeuvre accomplie et ne comportent, par ailleurs, aucune trace d'auto-satisfaction. Elles constituent plutôt une réflexion à haute voix sur l'évolution de la vie de l'Organisation telle que l'a tracée le cours des événements pendant ces quarante ans; sur les grandes étapes qui l'ont marquée; et sur certains problèmes que l'Unesco a dû affronter, qu'elle les ait surmontés ou qu'ils restent encore à résoudre. Par un paradoxe qui n'est peut-être qu'apparent, la mise en question dont l'Unesco a fait l'objet dans un passé récent est

intervenue au moment même où un nombre croissant de ses Etats membres lui manifestaient leur confiance, lui demandaient de plus en plus souvent son concours, l'invitaient à s'associer davantage à leurs entreprises nationales. Sans doute faut-il, inlassablement, que l'Unesco s'emploie à conserver cette confiance et à la mériter chaque jour davantage. Sans doute est-il possible, par l'action conjuguée des Etats membres et du Secrétariat, de faire plus et mieux. Mais l'Unesco est fière de ce qu'elle a été, de ce qu'elle a accompli, de ce qu'elle est actuellement.

L'acquis des quarante dernières années paraît double. Tout d'abord, l'Unesco peut se prévaloir de réalisations aussi nombreuses que diverses. Les premières qui viennent à l'esprit, qui frappent le grand public, sont peut-être celles qui découpent sur le ciel de l'histoire les structures redressées de monuments détruits ou qui étaient en train de s'effondrer dans l'oubli: chacun a présent à l'esprit le profil du temple de Philae s'élevant au-dessus des eaux du Nil, du temple de Borobudur restauré, de Venise protégée, de l'Acropole préservé de la destruction. Moins nombreux sont ceux qui savent que l'Unesco, au moment crucial de l'indépendance, a aidé de jeunes Etats à se doter d'écoles normales, d'écoles d'ingénieurs et de techniciens, et à former par milliers les enseignants qui leur faisaient cruellement défaut. Plus rares encore sont ceux qui, en dehors du monde des savants, connaissent l'oeuvre accomplie par l'Unesco quand elle a lancé de grands programmes scientifiques internationaux dans le domaine de la géologie, de l'hydrologie, de l'océanographie, de l'environnement, programmes qui font progresser les connaissances et leurs applications à l'échelle planétaire et favorisent la prise de conscience des incidences des progrès scientifiques et technologiques sur le devenir humain; et, plus récemment, quand elle a mis en place, dans le domaine des sciences, des projets majeurs qui contribueront à associer plus activement les pays en développement à la vie de la communauté scientifique internationale, leur permettant d'accéder sur un pied d'égalité au patrimoine du savoir et à la maîtrise de leur propre destin.

Les réalisations discrètes, mais combien utiles, pour le développement des musées, des bibliothèques, des archives, des services de documentation, restent souvent dans l'ombre, alors qu'elles contribuent dans une mesure importante à élargir l'accès à la connaissance. La mise en place du Système mondial d'information scientifique et technologique (UNISIST) représente un effort sans précédent pour mettre de façon organisée les ressources de l'information, des bibliothèques et de la documentation au service de la science, dans le cadre du Programme général d'information établi en 1976.

L'Unesco a aussi mené une action systématique, fondée sur des données scientifiques, pour lutter contre le racisme et l'apartheid. Mais plus ignorés encore, peut-être, et moins aisés à percevoir, sont les services rendus par l'Organisation pour lancer, puis faire accepter, certaines idées-forces qui progressivement pénètrent la pensée des dirigeants nationaux comme des spécialistes, notamment dans le domaine de l'éducation: par exemple, la notion d'éducation permanente, que l'Unesco a largement contribué à préciser et à faire entrer dans la pratique éducative, ou celle de la liaison entre l'éducation et le monde du travail, qui correspond à une des exigences vitales des sociétés contemporaines.

Il est un deuxième ordre d'acquis que l'Unesco a tirés de son expérience: c'est la démarche même selon laquelle elle conduit et mène désormais son action, telle que celle-ci se reflète dans son Plan à moyen terme, démarche fondée sur l'analyse des problèmes mondiaux majeurs. La qualité de l'éducation, la valeur de la recherche, la richesse de la culture, sont datées, reliées à des besoins actuels et spécifiques, appréciées selon leur contribution au bien-être des sociétés et à la pleine réalisation de la personne humaine, qui est la finalité dernière de l'Organisation. C'est cette conviction qui anime donc la démarche actuelle suivie par l'Unesco: démarche interdisciplinaire, pour mieux refléter la complexité du réel; démarche intégrée, pour assurer à ses activités la cohérence et l'impact maximum.

A cet effet, l'Unesco met à la disposition des gouvernements et des spécialistes, dans tous les domaines de sa compétence, un réseau unique et toujours plus vaste de coopération intellectuelle internationale. Quarante ans après sa naissance, l'Unesco est plus qu'une idée et un espoir. Elle a un passé de réalisations et d'expérience dont la continuité frappe et consti-

tue sa force présente. Il s'agit maintenant d'assurer son avenir. Ceci exige l'effort conjoint des Etats membres et du Secrétariat. Cet avenir sera en effet le test qui mesurera la volonté de coopération des gouvernements et des peuples afin de surmonter leurs divergences, de s'enrichir de leur diversité et de s'unir pour un avenir meilleur fondé sur «la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité».

Antonio Busatto
Secrétaire Centre Unesco Milan



*Le Manifeste UNESCO exposé à Milan
à la «Galleria Vittorio Emanuele»*

MOSCOU - 9 Octobre 1944

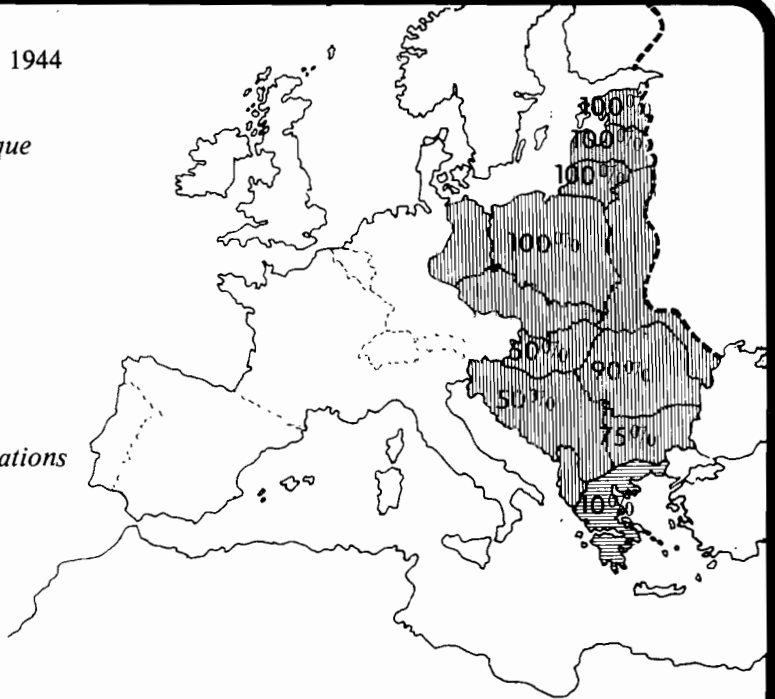
Churchill
cède à l'Union soviétique
l'Europe de l'Est

YALTA - 1945

Confirmation du
partage de l'Europe
en zones d'influences

HELSINKI - 1975

La conférence de 35 nations
reconnait le statu quo
créé à Yalta



«Nous nous refusons d'admettre qu'il puisse exister des européens de catégorie A et d'autres de catégorie B».

Bulletin Européen

<i>Louis Armand: Reykjavik, nous y revoilà</i>	1
<i>Xenophon Zolotas: The enigma of the U.S. trade deficit</i>	3
<i>Manlio Contri: Le Partenariat, alliance entre capital et travail</i>	5
Conseil de l'Europe et la CEE	9
<i>Manlio Contri: Trente jours en Europe -</i>	
De Bruxelles à Strasbourg	14
<i>Antonio Busatto: Unesco, 40 années d'activité</i>	17



Associé U.S.P.I.

1986

Bulletin Européen

Rivista mensile - Spedizione in abbonamento postale gruppo terzo (70%)
Edizioni Nagard Srl - Foro Traiano 1/A, Roma - Telefoni: (06) 679.77.85/678.09.48 -
Direttore responsabile: Sabino d'Acunto - Direttore: Roberto Cestelli
Registrazione Tribunale Roma n. 16966 del 15.10.1977
(già n. 1861 del 15.2.1951) - «Centrostampa Nagard», Milano - Via Larga 11